

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

RÉALISATION D'AUDITS – AIDE À LA DÉFINITION DE PROGRAMME CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS (ADP SÉCURITÉ)

Marché de prestations de services

PROCÉDURE FORMALISÉE

1. Pouvoir Adjudicateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO.)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU CEDEX
Téléphone : 05 94 32 10 34
Télécopie : 05 94 32 29 95

2. Procédure de passation du marché

Appel d'offres ouvert.

3. Objet de la consultation

La présente consultation concerne des prestations de services.

Le marché a pour objet une mission de bureau de conseil technique se rapportant à l'assistance pour :

- Réaliser des audits de sécurité sur les patrimoines listés en annexe des maîtres d'ouvrages SIMKO et SIGUY constituant le groupement de commandes permettant de définir des programmes de travaux de sécurité. Le titulaire du marché aura la charge de :
- Réaliser les visites d'Ensembles Immobiliers (E.I.) afin d'en identifier les risques liés à la sécurité selon la grille utilisée par le maître d'ouvrage,
- Saisir les résultats sur le module informatique utilisé par le maître d'ouvrage et transmettre le reportage photographique associé,
- Modifier les documents jusqu'à réception par le maître d'ouvrage

Le marché s'exécute dans le cadre d'un groupement de commandes conformément à l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique avec les organismes ci-dessous :

- La Société Immobilière de Kourou (SIMKO)
- La Société Immobilière de la Guyane (SIGUY)

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Société Immobilière de Kourou (SIMKO), le coordonnateur a en charge la passation, la signature et la notification du marché. Chaque membre du groupement aura en charge le suivi des prestations.

Les prestations feront l'objet d'une seule tranche de réalisation, et sont réparties en deux lots (2) lots définis ci-après :

- ◇ LOT 01 – PATRIMOINE SIMKO
- ◇ LOT 02 – PATRIMOINE SIGUY

La proposition de variantes à l'initiative du candidat n'est pas autorisée.

4. Délai d'exécution

Le présent marché est établi pour **une durée de 6 mois à compter de sa notification.**

5. Date prévisionnelle de début des prestations

Début des prestations au 01/10/2021.

6. Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction

Oui (voir RC)

7. Justificatifs à produire

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

Niveau spécifique minimal exigé : tel que mentionné dans le Règlement de la consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

La sélection des candidatures sera effectuée sur la base des critères suivants : capacités professionnelles, techniques et financières (moyens matériels et humains, qualifications professionnelles, références sur prestations similaires, chiffre d'affaires,...) après analyse du dossier de présentation générale réclamé dans les pièces relatives à la candidature.

Avant toute notification, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché devra produire les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, dont la liste est fixée par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique.

8. Critères de jugement

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots.

Les deux lots pourront être attribués au même soumissionnaire.

9. Modalités de financement / paiement

Voir documents de la consultation.

10. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appels d'offres

Le Dossier de Consultation est disponible gratuitement, sur le profil d'acheteur (plateforme de dématérialisation) de la S.IM.KO. à l'adresse suivante :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

11. Adresse où les offres doivent être transmises :

Uniquement sous forme électronique (excepté les copies de sauvegarde qui se substitueront, en cas d'anomalie, aux dossiers transmis par cette voie), sur le profil d'acheteur :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

12. Date limite de réception des offres

Mercredi 25 Août 2021 à 12h00 (heure de Guyane)

13. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

14. Renseignements d'ordre administratif et technique

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par le biais du profil d'acheteur. Une réponse sera alors diffusée en temps utile à toutes les entreprises susceptibles d'être concernées.

15. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal Judiciaire de Fort-de-France – 35, boulevard du Général de Gaulle – 97200 FORT-DE-FRANCE – Téléphone : 05 96 48 41 41 – Fax : 05 96 48 43 32.

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

- référé précontractuel: recours possible avant la conclusion du contrat (articles 2 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7.5.2009; 1441-1 et 1441-2 du code de procédure civile);
- référé contractuel: recours possible après la conclusion du contrat au plus tard au 31^e jour suivant la publication de l'avis d'attribution. En l'absence de publication ou de notification du marché, le recours peut être formé jusqu'à l'expiration d'un délai de six (6) mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. (articles 11 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7.5.2009; 1441-3 du code de procédure civile).

16. Organes de publication

- . JOUE
- . BOAMP
- . Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>
- . Site internet www.simko.fr , « Appels à concurrence »

17. Date d'envoi à la publication

Lundi 5 juillet 2021.